

L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec accueille favorablement les mesures de révision ciblées du régime forestier

QUÉBEC, 9 novembre 2020 – L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (OIFQ) accueille favorablement les modifications administratives au régime forestier, annoncées par le ministre des Forêts de la Faune et des Parcs (MFFP), M. Pierre Dufour. Dans le contexte où on ne souhaite pas ouvrir la loi pour le moment, ces avancées montrent une réelle volonté de bonifier le régime forestier actuel.

Parmi les mesures annoncées, l'Ordre note le désir du MFFP de développer et d'expérimenter des modèles de partage des rôles et responsabilités en matière de planification opérationnelle. Pour le président de l'OIFQ, M. François Laliberté, ing.f., M.Sc., on devra toutefois regarder au-delà de la planification opérationnelle : « Il faut voir la planification forestière comme un tout. C'est pourquoi nous souhaitons que des projets pilotes puissent également être ouverts à l'expérimentation d'un modèle d'aménagiste désigné des ressources du territoire forestier. En d'autres mots, qu'une zone d'aménagement forestier soit attribuée à un ingénieur forestier et son équipe, qui auraient la responsabilité d'assurer le suivi et le succès de toutes les étapes de l'aménagement forestier qui y serait effectué. ».

L'Ordre appuie également la volonté du MFFP de voir à l'amélioration de l'environnement d'affaires en forêt privée, notamment en simplifiant les processus de livraison des programmes sur le terrain, tout en s'appuyant sur la latitude professionnelle des ingénieurs forestiers. « La mise en place de cette mesure nous interpelle particulièrement, car avant d'aller de l'avant, on devra s'assurer de maintenir la responsabilité des ingénieurs forestiers. C'est pourquoi il est impératif que nous participions aux discussions afin de garantir que les mesures qui seront développées vont concourir à la protection du public et de son patrimoine forestier. », d'expliquer monsieur Laliberté.

Qui plus est, le désir de simplification et d'optimisation des processus de planification en forêt publique, exprimé par le MFFP, reçoit également une oreille attentive de l'Ordre, mais commande plus de détails pour en mesurer les impacts. L'Ordre souhaite être partie prenante des discussions qui mèneront à la révision des rôles et responsabilités et à l'adoption de ces mesures de simplification, toujours dans le but d'assurer la protection du public et de son patrimoine forestier collectif.

-30-

À propos de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec

Fondé en 1921, l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec compte 1 929 membres œuvrant dans toutes les régions du Québec. Il a pour mission d'assurer la protection du public en

matière d'expertise professionnelle dans le secteur forestier québécois.

 OIFQc  @OIFQc  Ordre des ingénieurs forestiers du Québec

Pour tout renseignement :

François-Hugues Bernier, ing.f.
Directeur général et secrétaire
Ordre des ingénieurs forestiers du Québec
Tél.: (418) 650-2411, poste 103
Cell.: (418) 572-9802
francois.bernier@oifq.com